



Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2024

Le jeudi 5 décembre 2024 à 18h30, le Conseil communal de Penthaz, dûment convoqué, s'est réuni à la grande salle de la Léchire sous la présidence de Monsieur Christophe Emery.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Approbation du PV du 19 juin 2024
3. Communications du bureau et des commissions
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n° 05-2024 - Modification des statuts de l'ARASPE
6. Préavis n° 06-2024 - Utilisation des compétences municipales 2024
7. Préavis n° 07-2024 - Révision du règlement sur la taxe de séjour et les résidences secondaires
8. Préavis n° 08-2024 - Budget 2025
9. Préavis n° 09-2024 - Passage au MCH2
10. Préavis n° 10-2024 - Demande de crédits complémentaires aux budgets de fonctionnement 2024 et 2025 – Soutien à la garderie les P'tits Tartreux
11. Election complémentaire à la commission de gestion
12. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Lors de l'appel, il y a 7 Conseillers excusés. Avec 37 Conseillers présents, le quorum est atteint et le Conseil peut délibérer valablement. Une conseillère arrivera en cours de séance, son arrivée tardive ayant été annoncée.

2. Approbation du PV de la séance du 19 juin 2024

Le PV est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

3. Communications du bureau et des commissions

Le Président tient à remercier les organisateurs de la soirée d'Halloween, qui a rencontré un franc succès. Il exprime également sa gratitude envers les scrutateurs pour leur travail lors des dépouillements des 22 septembre et 24 novembre. Il informe que les prochains dépouillements s'effectueront à l'aide d'un scanner, ce qui nécessitera une modification des bulletins de vote en conséquence. Par ailleurs, la visite du préfet est prévue pour le 22 janvier. Elle



sera suivie d'un repas organisé conjointement avec la commune d'Essertines-sur-Yverdon. Concernant la séance de ce jour, la convocation a été envoyée à la fois par e-mail et par courrier postal, afin de respecter le règlement qui exige une convocation écrite. La prochaine convocation suivra la même procédure. Un point sera ajouté à l'ordre du jour pour discuter de la possibilité de considérer l'e-mail comme une forme valide de communication « par écrit ».

Pour la commission de gestion, M. F. Bommottet informe qu'au point 11 de l'ordre du jour un membre doit être élu pour compléter la commission.

Pour la commission des finances, M. P. Harnisch, nouveau président, remercie D. Zimmermann pour ses années de présidence qu'il a dû quitter selon le règlement. La commission s'est réunie 5 fois pour les préavis soumis à l'ordre du jour.

Pour la commission des espaces publics, M. S. Rollier annonce que la commission s'est réunie une fois pour faire le point sur les travaux en cours.

Pour l'AIEE¹, M. B. Martin informe que l'association se réunira pour adopter le budget 2025. Toutes les Municipalités membres ont reçu les documents relatifs au projet de révision des statuts de l'association pour une première lecture. Une commission adhoc s'est réunie et a rédigé un premier rapport. Une fois que toutes les Municipalités auront répondu à ce premier projet, les statuts seront soumis au vote des Conseils communaux/généraux de toutes les communes pour approbation. Pour rappel, cette révision doit être effective pour la prochaine législature.

Pour l'ASICoPe², Mme N. Bogorad informe que le préavis pour le renouvellement du mobilier du PAM 2 a été accepté pour un montant total de CHF 316'000.-, soit un coût de CHF 33.-/élève. Lors de la prochaine législature le règlement devra être revu.

Pour l'ASIVenoge³, Mme C. Bra explique qu'après une visite intéressante du chantier, le budget 2025 a été accepté et une présentation de l'artiste sélectionné pour la conception des extérieurs du nouveau collège a eu lieu.

Pour l'AJERCO⁴, Mme Y. Métral explique que le budget 2025 a été accepté ainsi qu'un préavis complémentaire relatif à des travaux pour la garderie de Cossonay. La garderie de Penthaz accueillera 22 places dès la rentrée 2025.

Pour la commission d'animation, M. J.-M. Gerber informe que Mme N. Baudet et M. S. Haymoz ont démissionné. M. J.-M. Gerber va continuer à s'occuper des seniors et M. S. Parisod de la balade. La commission s'essouffant, la porte est ouverte à des nouveaux membres. En 2025, auront lieu : la balade, Suisse bouge, un atelier de cuisine, un atelier chocolat, la nuit des Perséides. En janvier, une conférence sera organisée sur la Via Francigena.

¹ Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux

² Association Scolaire Intercommunale de Cossonay-Penthalaz

³ Association Scolaire Intercommunale de la Venoge

⁴ Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay



4. Communications de la Municipalité

M. J.-F. Pollien communique :

- L'élaboration du PACOM⁵ est arrivée à son terme, celui-ci sera présenté au Conseil dans le premier trimestre 2025 et une séance d'information à la population sera également organisée.
- Un examen préalable sur la stratégie régionale de gestion de zone d'activité du Gros-de-Vaud a eu lieu en 2023 qui a suscité des remarques. Celles-ci ont nécessité des modifications du dossier. Une deuxième consultation a eu lieu sans remarque. En 2025, les 26 communes du district devront valider ce dossier auprès de leur législatif.
- SSCM⁶, Penthaz a été approché par ce service pour pouvoir élaborer un dossier de sauvegarde en tant que commune pilote. Ce dossier est un outil pour les Municipalités visant à faciliter les prises de décision en cas de crise. MM. Ph. Tesse et J.-F. Pollien ont déjà suivi la formation et le dossier est quasiment prêt.
- Dans le cadre de la révision du PDCN⁷ 2050, le canton a mis sur pied une démarche participative destinée aux communes vaudoises qui se déroule sur plusieurs modules jusqu'au 1^{er} semestre 2026. Le premier module a été suivi par MM. Ph. Tesse et J.-F. Pollien.
- Rte de Cossonay, les travaux sont terminés, sauf le secteur des arrêts de bus qui sera corrigé par la DGMR⁸ au printemps prochain.
- Les travaux du Pont de la Venoge se sont terminés en temps prévu. Après discussion, une reprise de la chaussée côté Valorsa est indispensable et sera améliorée au printemps. Une correction sera également effectuée juste avant Noël.
- La sortie du personnel a eu lieu en juin (CGN + musée olympique).
- En novembre, s'est déroulée la soirée de fin d'année du personnel mensuel et horaire, le repas était préparé par la ferme du Bornalet.

M. Ph. Tesse communique :

- Pollution du 4 juillet, le nettoyage des conduites a été long et a duré jusqu'à fin juillet. Cette pollution reste un mystère, l'origine n'ayant pas été trouvée. Les réservoirs ont été nettoyés et ne sont à ce jour plus utilisés.
- La coupure d'eau de vendredi dernier est due à des travaux à Valorsa où une conduite a été cassée et réparée rapidement.

⁵ Plan d'affectation communal

⁶ Service de la sécurité civile et militaire

⁷ Plan directeur cantonal

⁸ Direction générale de la mobilité et des routes



- La conduite d'eau potable depuis la rte de Cossonay vers le ch. de la Vaux a été examinée par caméra, celle-ci s'est révélée inutilisable et a été coupée définitivement. Les habitants sont maintenant alimentés par une conduite du ch. de la Vaux.
- Les travaux de remise en état le long du Rosey sont terminés.
- Le martelage a été effectué dans la forêt de la Rippe et derrière le cimetière.

M. S. Durussel communique :

- Plusieurs initiatives ont été étudiées pour la récolte du plastique et des briques de boissons. Après réflexion, les communes membres de la déchetterie ont décidé de ne pas donner suite à ces sacs taxés et de continuer avec la collecte gratuite des flacons.

M. Th. Buttin communique :

- Les travaux de la garderie ont démarré et de l'eau a été découverte. La méthode utilisée pour les fondations doit donc être adaptée. Une piste d'accès a été construite pour le chantier derrière l'appartement du concierge. Cette piste sera acquittée à moitié par le Venoge Festival qui l'utilisera également.
- Le chantier de surévaluation de l'UAPE est terminé et une économie d'environ CHF 200'000.- sur le budget a été perçue.
- L'opposition sur le projet du Bornalet a été levée et le permis de construire a été délivré pour un début des travaux en octobre 2025.
- Les deux parcelles sur la Maison de commune vont être réunies. Un accord a été trouvé avec M. et Mme Caetano pour la cession de la servitude de passage sur leur parcelle, une extension des places de parc sera effectuée par leurs soins.
- De nouveaux haut-parleurs seront installés à la grande salle.
- Un fascicule sera conçu pour expliquer aux habitants comment soumettre leur demande liée à leurs projets de construction
- Un debriefing a eu lieu avec le Venoge Festival ainsi qu'une séance entre le Venoge Festival, le FC Venoge et Terrasport concernant la protection du terrain de sport pendant le Festival.
- Le chantier du terrain de foot est en pause.
- L'éclairage de l'église a été remplacé par des led.

M. A. Emery communique :

- ASIVenoge, toujours des problèmes intergénérationnels. Le règlement va être modifié et les auteurs de trouble pourront être sanctionnés



immédiatement (exclusions, travaux d'utilité publique).
L'œuvre artistique du collège du Cheminet a été choisie.

- ASICoPe, les contrats avec les prestataires des transports doivent être renouvelés (marché public). L'école secondaire sera fermée durant l'étape du Tour de Romandie à Cossonay.
- AJERCO, un groupe de travail a été mis en place pour gérer le départ des communes de Hautemorges de l'association.
- M. N. Estoppey a été nommé chef voirie et M. J. Besson responsable de la formation ce qui a amené notre apprenti à nettement améliorer son travail. Un grand merci au service pour les décorations de Noël.
- Merci aux patrouilleurs pour leur excellent travail.
- La ludothèque a déménagé de ses locaux pour le centre de Cossonay.
- Avec les nouveaux horaires des bus PPDLV, notre commune est mieux desservie.
- Le projet de la nouvelle bibliothèque est au point mort, ce qui n'empêche pas celle-ci de continuer ses animations (contes, foire aux livres...).
- La sortie des aînés a eu un franc succès.
- Les jeunes citoyens ont été reçus par la Municipalité durant le Venoge Festival.
- La fête d'Halloween est toujours très appréciée.
- La visite du St-Nicolas et la maison du Père-Noël nous accueilleront cette fin d'année, puis le papet des aînés sera organisé le 24 janvier et la distribution des roses le 14 février.

5. Préavis n° 05-2024 - Modification des statuts de l'ARASPE

M. S. Durussel rappelle les activités de l'ARASPE⁹, explique les étapes pour les modifications de statut pour une association intercommunale et finalement expose le préavis en rappelant que le Conseil ne peut qu'accepter ou refuser le préavis.

M. S. Widmann relève que la commission adhoc s'est réunie en mai durant laquelle des remarques ont été émises. Celles-ci ont été prises en compte dans la version finale, la commission recommande donc d'accepter le préavis.

Le préavis no 05-2024 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

6. Préavis n° 06-2024 - Utilisation des compétences municipales 2024

M. S. Durussel introduit le PV et rappelle que la Commission des finances a été avertie de toutes les dépenses en amont.

⁹ Association régionale d'action sociale Prilly Echallens



Pour la Commission des finances, M. D. Zimmermann confirme qu'une erreur s'est glissée dans leur rapport et que la commission a bien été informée au préalable de ces dépenses. Il résume le préavis et propose, pour éviter des confusions, de ne parler que de « dépenses imprévisibles » plutôt que de « compétences municipales ».

M. B. Martin s'étonne de la propriété du tuyau qui a causé une doline. M. Ph. Tesse lui confirme que cette conduite est bien une possession de la commune.

Mme L. Estoppey s'interroge sur l'utilité de voter ce genre de préavis. M. D. Zimmermann répond qu'il s'agit d'un point au règlement. M. J.-F. Pollien complète en expliquant que la commission des finances doit prendre acte de ces dépenses puis un préavis doit être présenté au Conseil.

Le préavis no 06-2024 est accepté à l'unanimité moins 4 abstentions.

7. Préavis n° 07-2024 - Révision du règlement sur la taxe de séjour et les résidences secondaires

M. S. Durussel rappelle que suite à un recours à la cour de droit administratif et public, notre règlement s'est révélé ne plus être conforme. Le canton ayant également mis à jour cette année son règlement-type, c'était l'occasion de mettre à jour notre règlement. Il introduit le préavis.

Pour la commission adhoc, M. F. Declercq informe des conclusions de son rapport.

Le préavis no 07-2024 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis n° 08-2024 - Budget 2025

M. J.-F. Pollien rappelle que le budget est présenté sous la forme du nouveau plan comptable MCH2. M. S. Durussel informe que le budget présenté est prudent, dû essentiellement aux budgets, également prudents, des associations intercommunales. M. C. Tronchet, boursier, est remercié pour son travail sur la mise en place de MCH2. Ce dernier introduit succinctement le nouveau plan comptable, une séance ayant eu lieu préalablement.

M. P. Harnisch, pour la commission des finances, relève que beaucoup de questions ont été posées pour préparer leur rapport. Il remercie le boursier pour les réponses claires obtenues.

La conseillère, qui s'était annoncée en retard, arrive à cet instant des débats.

M. J.-M. Gerber demande des précisions sur le projet d'aménagement des jeux dans le préau de l'école. M. Th. Buttin explique qu'il s'agira de marquage au sol.

M. J.-M. Gerber se demande si, dans le cadre de la construction du bâtiment de la nouvelle garderie, des aménagements sportifs scolaires sont prévus. M. Th. Buttin répond positivement, il y a bien un projet d'ajouter une zone de sport. Il précise que celui-ci fera l'objet d'un préavis. M. J.-F. Pollien précise qu'il s'agira d'une zone sportive ouverte à tous et non pas réservée au scolaire.



Suite à une question de M. J.-M. Gerber, M. C. Tronchet explique que le système de facturation des locaux de la bibliothèque va changer. Daillens facturera l'entier du loyer de la bibliothèque à Penthaz, puis Penthaz facturera les charges de la bibliothèque dans son entier aux communes.

M. Ch. Muster s'étonne de ne pas trouver de comptes no 4. M. C. Tronchet explique que le chiffre 4 est destiné à la santé (hôpitaux). MCH2 étant un plan comptable fédéral puis cantonal.

M. J.-M. Gerber se demande qui va suivre la formation de surveillant de réseau. M. Ph. Tesse explique que les deux employés de la voirie seront surveillants de réseau.

Le préavis no 08-2024 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis n° 09-2024 - Passage au MCH2

M. Ch. Emery remercie M. C. Tronchet pour l'organisation de la séance MCH2 en octobre dernier.

M. S. Durussel introduit le préavis en expliquant la réaffectation des fonds de réserve. M. L. Jeanbourquin, pour la commission des finances, informe de ses conclusions.

Le préavis no 09-2024 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis n° 10-2024 - Demande de crédits complémentaires aux budgets de fonctionnement 2024 et 2025 – Soutien à la garderie les P'tits Tartreux

M. Sébastien Durussel introduit le préavis en précisant que la Municipalité désire maintenir la garderie jusqu'en juillet 2025. M. J. Peyron expose les conclusions de la commission des finances.

M. P. Harnisch demande des précisions entre la dissolution de l'association de la garderie et l'ouverture de la nouvelle garderie. M. Th. Buttin explique que cela va se faire dans la continuité.

M. B. Martin demande si le mobilier de la cuisine va pouvoir être réutilisée afin d'avoir un retour sur l'investissement consenti à l'époque. M. Th. Buttin pense pouvoir la récupérer.

Le préavis no 10-2024 est accepté avec 1 contre et 4 abstentions.

11. Election complémentaire à la commission de gestion

Suite à la démission de Mme N. Baudet, Mme C. Valzino est élue sous les applaudissements.



12. Divers et propositions individuelles

M. F. Bommottet remercie la Municipalité pour sa réponse aux souhaits émis par la commission de gestion.

M. F. Declercq remercie les bénévoles qui ont œuvré au bar de l'USL durant le Venoge Festival, celui-ci a fait le plus gros chiffre d'affaires des bars présents.

M. J.-J. Paltenghi se demande ce que va devenir l'ancien mobilier du PAM. M. A. Emery explique qu'il va être mis à disposition des communes intéressées, puis, pour le solde, amené à la déchetterie.

M. Y. Hängärtner se demande si la Municipalité est consultée avant les changements d'horaire et de parcours des bus. M.A. Emery explique que la Municipalité est informée mais pas consultée.

Mme N. Baudet rappelle que la Maison du Père-Noël sera ouverte le 18, 21 et 24 décembre.

M. E. Landivier se demande si les abris PC sont utilisables. M. Ph. Tesse explique que ceux-ci sont contrôlés régulièrement pour une éventuelle utilisation.

M. A. Emery informe que l'inauguration des terrains de foot aura lieu pendant la fête des Tartreux, et un mini tournoi sera organisé. Il invite donc les conseillers et conseillères à former une ou plusieurs équipes.

M. J.-F. Pollien informe que les prochaines séances du Conseil auront lieu les mardis 1^{er} avril, 17 juin, 30 septembre et 9 décembre. Il remercie les conseillers le bureau du conseil pour la confiance et le travail accompli. Il souhaite à tous de belles fêtes et tout le meilleur pour la nouvelle année.

M. Ch. Emery remercie toute l'assemblée pour son travail, il rappelle que la séance est suivie par un repas. Il souhaite à tous ses meilleurs vœux pour 2025.

La séance est close à 20h40.

Pour le Conseil communal :

Le Président

La secrétaire